



## **MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES DE LA VIENNE (MDPH) COMMISSION EXECUTIVE DU 15 SEPTEMBRE 2025**

### **PROCES VERBAL**

*Date de convocation de la Commission Exécutive : 27 août 2025*

#### **Participants**

#### **1- Membres représentant le Conseil Départemental de la Vienne**

**Madame Valérie DAUGE**, Première Vice-Présidente du Conseil Départemental, Présidente du GIP – MDPH, Présidente de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH),

**Monsieur François BOCK**, Conseiller Départemental,

**Madame Valérie CHEBASSIER**, Conseillère Départementale,

**Monsieur Benoît COQUELET**, Vice-Président du Conseil Départemental,

**Monsieur Ludovic DEVERGNE**, Conseiller Départemental,

**Monsieur Alain JOYEUX**, Conseiller Départemental,

**Madame Lydie NOIRAULT**, Conseillère Départementale,

**Madame Sybil PECRIAUX**, Conseillère Départementale,

**Madame Séverine SAINT-PÉ**, Vice-Présidente du Conseil Départemental,

#### **2- Membres représentant l'État et les organismes de sécurité sociale du régime général**

**Madame Muriel MEYER**, représentant **Madame Nathalie ALCINDOR**, Directrice Académique des Services Départementaux de l'Éducation Nationale,

**Monsieur Robert TESSIER**, Président de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Vienne,

**Madame Carole TEIXEIRA**, Responsable du pôle Offre Hospitalière et Médico-Sociale, représentant **Monsieur Benjamin DAVILLER**, Directeur de la Délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé.

**Madame BOUVET**, Directrice adjointe représentant **Madame Agnès MOTTET**, Directrice de la Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités (DDETS) de la Vienne.

#### **3- Membres représentant les Associations**

**Madame Nicole COLLOT**, Présidente de l'association « Autisme Vienne »,

**Madame Brigitte MONTELS**, Présidente de l'association des Pupilles de l'Enseignement Public de la Vienne - PEP 86,

**Monsieur Yves PÉTARD**, Président de l'Union Nationale de Familles et Amis de Personnes Malades et/ou Handicapées Psychiques de la Vienne (UNAFAM 86),

Personnes absentes excusées ayant donné pouvoir

**Madame Jennifer MANGEARD-LOURME**, Responsable du pôle Handicap Psycho-social (AUDACIA), ayant donné pouvoir à **Monsieur Yves PETARD**.

Absent.e.s excusé.e.s

**Madame Rose-Marie BERTAUD**, Vice-Présidente du Conseil Départemental,  
**Monsieur Jean-Pierre BOUET**, Président de l'association DYS en Poitou,  
**Madame Anne-Florence BOURAT**, Conseillère Départementale,  
**Madame Joëlle BRETAUDEAU**, Vice-Présidente Déléguée du Conseil Départemental,  
**Madame Maryse SICOT QUINTARD**, Vice-Présidente de l'Association Tutélaire de la Vienne (ATI 86),  
**Monsieur Alain TÊTEDOIE**, Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales,

**Assistaient également à cette réunion**

**Madame Marion ANDRAULT-DAVID**, Directrice Générale Adjointe aux Solidarités au Conseil Départemental,  
**Madame Marine GAUDUCHON**, Directrice de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Vienne,  
**Monsieur Serge GREVOUL**, Secrétaire Général des Services Départementaux de l'Éducation Nationale,



**Madame Valérie DAUGE** ouvre la réunion de la Commission Exécutive à 13h30.

**Madame DAUGE** indique que le quorum est atteint : 16 membres sont présents en début de séance.

**Madame DAUGE** dresse la liste des pouvoirs (1) et présente l'ordre du jour.

## I. Rapports d'activité 2024

**Madame DAUGE** et **Madame GAUDUCHON** présentent les rapports d'activité 2024 : celui transmis à la CNSA et celui interne détaillant l'activité de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes en situation de handicap (CDAPH) de la Vienne (PowerPoint et rapports ci-après).

**Monsieur PETARD** interroge sur le déploiement de la Communauté 360 et pose la question de savoir où en est le projet.

**Madame GAUDUCHON** rappelle que ce sujet avait été évoqué en Commission Exécutive à l'occasion de sa réunion du 21 septembre 2022<sup>1</sup> et que la MDPH se positionne, depuis cette

---

<sup>1</sup> Contenu de l'information partagée en Commission Exécutive le 21 septembre 2022 : « Le déploiement des « Communautés Territoriales 360 » a été annoncé par le Président de la République à l'occasion de la Conférence Nationale du Handicap le 11 février 2020 afin « d'apporter une réponse inconditionnelle et de proximité à toutes les personnes en situation de handicap ainsi qu'à leurs aidants ».

Dans le cadre du contexte sanitaire du premier semestre 2020, la Secrétaire d'Etat en charge des personnes handicapées a décidé d'accélérer le déploiement des « Communautés Territoriales 360 » par la mise en place des Communautés « 360 COVID ».

La mission prioritaire de ces communautés « 360 COVID » a été de soutenir les personnes dont les difficultés s'aggravaient dans le contexte épidémique et de confinement afin de mettre en place un accompagnement prioritaire pour l'accès aux soins et les besoins de répit.

Cette initiative gouvernementale, relayée par la CNSA et pilotée pour chaque région par les ARS, s'est concrétisée dans la Vienne par la prise en charge par la Plateforme Territoriale d'Appui de la Vienne de la réponse de premier niveau pour accompagner le déconfinement auprès des publics prioritaires (numéro vert 0800 360 360<sup>1</sup>), les PCPE intervenant en complémentarité.

La MDPH constituant un acteur incontournable du dispositif, une convention entre la MDPH 86 et le Groupement de Coopération Sanitaire Itinéraire Santé au titre du « Dispositif d'Appui à la Coordination de la Vienne dénommé Plateforme Territoriale d'Appui de la Vienne » (DAC-PTA86), a été actée par délibération de la Commission exécutive réunie le 26 novembre 2020, afin que soit défini un cadre formel de coopération permettant les articulations nécessaires entre ces acteurs.

Par circulaire du 30 novembre 2021, la secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées a diffusé un nouveau cahier des charges des Communautés 360 ci-joint en annexe dont la mise en œuvre est confiée au pilotage de l'ARS.

Au-delà des crédits prévus en 2020 et 2021, des crédits complémentaires à hauteur de 5 M€ en 2022 et 4,4 M€ en 2023 sont prévus et indiqués par la Secrétaire d'Etat en charge des personnes handicapées dans le courrier accompagnant le nouveau cahier des charges.

A ce jour, aucune information sur les financements disponibles pour la Vienne n'a été communiquée.

Selon le cahier des charges précité, « les communautés 360 s'inscrivent dans la continuité de la démarche « Réponse accompagnée pour tous » (RAPT) ». Les missions prévues par le cahier des charges viennent compléter la RAPT « en fédérant les acteurs du droit commun afin d'agencer des solutions concrètes inclusives en proximité du lieu de vie des personnes en situation de handicap et de prévenir les risques de rupture de parcours en développant « l'aller vers » auprès des personnes sans solution. La communauté 360 s'inscrit ainsi dans l'écosystème préexistant [...]. Elle apporte une réponse territorialisée et inclusive et constitue de par sa structure, un levier de la transformation de l'offre dans une visée inclusive et une approche systémique ».

La MDPH est prévue pour être « membre cœur de la Communauté 360, notamment via le référent RAPT ». Une « Convention d'engagement » doit prévoir les modalités d'organisation permettant « l'articulation et le dialogue permanent entre la Communauté 360 et la MDPH ».

Le déploiement de ce palier des communautés 360 est à construire avec les partenaires et nécessitera pour atteindre les objectifs fixés nationalement, sous le pilotage de l'ARS, les moyens humains et financiers correspondants. »

**Extrait du compte-rendu de réunion :** « Mesdames DAUGE et GAUDUCHON présentent la circulaire du 30 novembre 2021 actant d'un nouveau cahier des charges pour le déploiement des Communautés 360 et évoquent les moyens financiers et humains nécessaires pour atteindre les objectifs fixés.

Monsieur PETARD souligne la pertinence des objectifs fixés mais évoque la difficulté liée à l'inadéquation entre l'offre et les besoins.

Madame SICOT-QUINTARD évoque la nécessaire forte implication de l'ARS sur ce sujet. »

date, pour pouvoir avancer sur le sujet en lien étroit avec les PEP86 et le DAC dans un objectif partagé d'efficacité de l'action publique.

**Madame TEIXEIRA** évoque un travail engagé avec la MDPH et le DAC sur la question du « *qui fait quoi* » pour le suivi des situations complexes et l'interconnaissance institutionnelle avec l'ARS. Elle évoque un nouveau secrétariat général à la Préfecture et de bonnes conditions pour avancer sur le sujet.

**Monsieur PETARD** interroge, concernant l'AAH, sur les différences, entre départements, du nombre de personnes percevant l'AAH et des raisons expliquant ces différences.

**Madame GAUDUCHON** évoque l'hétérogénéité des situations départementales concernant les personnes recevant l'AAH.

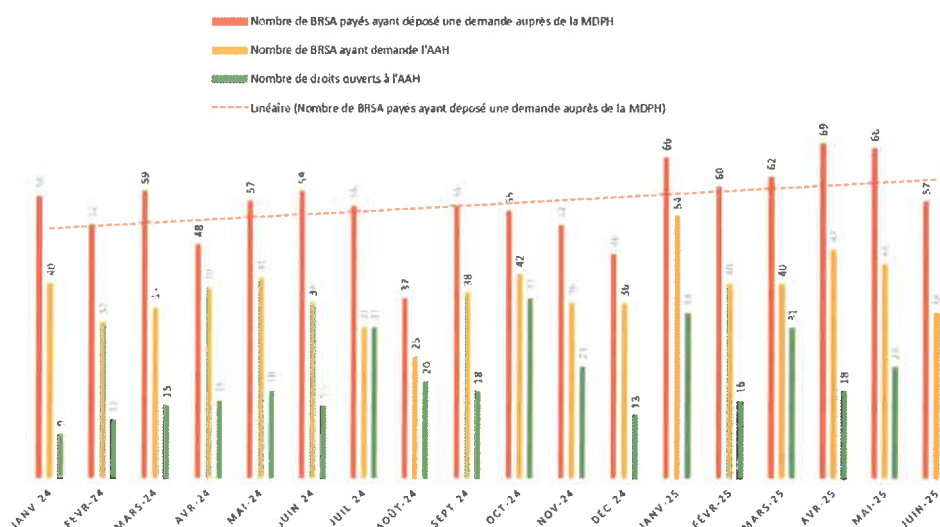
Les données disponibles illustrent, en nombre total d'allocataires de l'AAH pour 1000 habitants de 20 à 64 ans<sup>2</sup> :

- Un nombre de 31,7 pour mille habitants dans la Vienne en 2024 (comparé à 24 pour mille en 2016 – indiquant une forte évolution en la matière)
- Un nombre dans la Vienne inférieur à la moyenne de Nouvelle-Aquitaine (401,8 pour mille) mais équivalent à la moyenne des Pays de la Loire par exemple (31,5 pour mille)

Les raisons de l'hétérogénéité entre territoires sont certainement multiples et questionnées régulièrement par les équipes des MDPH. A ce titre, en interne à la MDPH des réunions d'harmonisation des pratiques sont organisées mensuellement. En parallèle, « l'aller vers » est déployé en lien notamment avec le Conseil départemental qui, dans le cadre du Pacte Local des Solidarités, a pu engager un projet permettant grâce au recrutement d'une infirmière et d'une psychologue d'accompagner des bénéficiaires du RSA vers le « juste droit ».

Les éléments de suivi illustrent une augmentation du nombre de demandes déposées et parallèlement du nombre de droits ouverts. Une hypothèse est donc celle de l'importance de l'accompagnement des personnes vers le « juste droit ».

EVOLUTION MENSUELLE DES DEMANDES DES BRSA AUPRÈS DE LA MDPH  
ET ATTRIBUTION AAH  
JANVIER 2024 À JUIN 2025



<sup>2</sup> A noter : les données chiffrées précises n'ont pas été partagées en séance mais sont précisées au présent compte-rendu pour la parfaite information de chacun.

**Monsieur PETARD**, concernant la PCH Parentalité, évoque la difficulté pour les SAVS et SAMSAH accompagnant les personnes de connaître leur situation de famille. Il indique un potentiel « public » qui ne bénéficierait pas encore de l'accès à ce droit.

Concernant la scolarité, **Mme MEYER** évoque l'augmentation des attributions de Matériel Pédagogique Adapté constatées en 2024 et le fait que l'éducation nationale qui disposait jusque-là d'un « stock » d'avance n'en dispose plus.

**Madame COLLOT** interroge sur les situations de jeunes dont l'orientation cible ne peut pas être mise en œuvre faute de places.

**Madame MEYER** indique que les chiffres sont en cours de consolidation mais que l'augmentation de jeunes en situation de handicap se situerait pour cette rentrée scolaire autour de 3%. Elle indique que 104 jeunes disposent à ce jour d'une orientation alternative mise en œuvre par l'éducation nationale. Pour une majorité d'entre eux, la scolarisation est partielle. Cet indicateur sera suivi précisément à partir de cette année. Parmi ces jeunes, les orientations alternatives sont parfois un triple maintien en Grande Section ou en CM2.

**Mesdames GAUDUCHON et MEYER** indiquent, concernant la rentrée scolaire, qu'une vingtaine de situations (16 à ce jour mais les données évoluent régulièrement) restent très critiques et sans aucune solution malgré l'ensemble des échanges partenariaux réalisés pour trouver des alternatives.

**Madame TEIXEIRA** indique que l'Agence Régionale de Santé mesure la tension, notamment sur les Instituts Médico-Educatifs (IME). Elle évoque la création de places engagée à la suite de la Conférence Nationale du Handicap (CNH). Elle mentionne l'approche de l'agence sur la question des parcours (avec une enveloppe fléchée jeunes en situation d'amendements Creton), l'augmentation du capacitaire adultes (sur laquelle les échanges sont en cours avec le Département pour retravailler la programmation pluriannuelle), l'entrée dans les dispositifs (IME vers les Dispositifs Intégrés Médico-Educatifs pour davantage de fluidité dans les parcours – projet sur lequel l'ARS va commencer à accompagner les opérateurs), le travail à réaliser sur le parcours des personnes handicapées vieillissantes.

**Madame MEYER** expose l'expérimentation engagée à la rentrée avec le CPEAS. Celle-ci permet au sein de l'école Saint-Exupéry, l'accueil de 9 jeunes (à mi-temps) ) qui auraient été sans solution à cette rentrée, avec l'appui d'un enseignant et d'un AESH (hors carte scolaire) et d'un éducateur du CPEAS. Il s'agit d'un projet inclusif permettant une « porosité » des jeunes de l'IME vers l'école et des jeunes accueillis au sein de l'école vers l'IME.

**Madame COLLOT** salue cette initiative et souhaite un retour sur cette expérimentation.

**Madame MEYER** évoque le sujet en cours d'échange avec le Conseil départemental sur le transport scolaire de ces enfants lié à l'appellation initiale du projet (projet expérimental IME/Sessad) alors qu'il s'agit d'un projet d'orientation scolaire avec un soutien éducatif.

**Madame ANDRAULT-DAVID** fera le lien avec la direction des routes.

**Madame TEIXEIRA** évoque pour ce projet une difficulté côté ARS pour faire entrer l'expérimentation dans la réglementation actuelle.

**Valérie DAUGE et Marion ANDRAULT-DAVID** précisent que depuis 2020 le Conseil départemental a créé 24 places en établissement et 32 places en services. Malgré le budget 2025, très contraint, la création de 3 places en établissement et 4 places en services a pu être actée.

**Monsieur PETARD** évoque le fait que sans accompagnement, les situations s'aggravent et que l'indicateur pertinent devrait être le ratio personnes en listes d'attente / turn over annuel. Si les 50 000 solutions sont positives, elles ne sont pas suffisantes pour permettre à chacun un accompagnement précoce et l'absence de ruptures.

**Madame MONTELS** souhaite une analyse des jeunes sans solutions par tranche d'âge et demande le nombre d'admissions en IME d'enfants de moins de 6 ans. **Madame GAUDUCHON** cherchera cette donnée (grâce à l'outil Via Trajectoire dont la fiabilité dépend de la complétude par chaque établissement) et la partagera à l'occasion de la prochaine Commission Exécutive<sup>3</sup>.

**Madame COLLOT** expose le besoin pour certains enfants d'AESH aussi sur les temps périscolaires.

**Madame GAUDUCHON** précise qu'il ne s'agit pas d'une compétence de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

**Madame MEYER** évoque la difficulté pour les professionnels et les familles de bien comprendre les missions des AESH. Cette difficulté est majorée par le fait que l'école accueille, avec des renforts d'AESH, des enfants dont l'orientation est un IME – ce qui peut laisser penser que cela correspond aux missions des AESH.

**Madame MONTELS** évoque le soutien important de la CAF pour le développement du PARI 86 qui va permettre le recrutement d'un nouveau co-équipier pour travailler les projets d'accueil en cantine et en garderie (périscolaire). Elle mentionne l'existence d'un financement de la CAF pour permettre aux collectivités un renfort d'effectifs.

**Madame DAUGE** indique qu'il serait utile de partager cette information avec l'Association des Maires de la Vienne.

**La Commission Exécutive, après en avoir délibéré, prend acte à l'unanimité des rapports d'activité 2024 de la MDPH et de la CDAPH.**

## **II. DELEGATION A LA PRESIDENTE DE LA COMMISSION EXECUTIVE POUR LA CREATION D'UNE REGIE D'AVANCES AU SEIN DE LA MDPH DE LA VIENNE**

**Madame DAUGE et Madame GAUDUCHON** présentent le projet de délibération.

**Monsieur COQUELET** évoque l'intérêt d'une telle simplification.

**La Commission Exécutive, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la délibération proposée.**

---

<sup>3</sup> La recherche au 15/09 en sortie de Commission Exécutive illustre qu'à ce jour 1 enfant de moins de 6 ans (4 ans) a été admis sur le département au sein d'un IME.

### **III. ADOPTION DE LA POLITIQUE GENERALE DE PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL DE LA MDPH DE LA VIENNE**

**Madame DAUGE et Madame GAUDUCHON** présentent le projet de délibération.

**Monsieur BOCK** souligne l'intérêt d'un délégué à la protection des données mutualisé, tel que proposé par l'Agence des Territoires de la Vienne.

**Madame GAUDUCHON** évoque l'ensemble du travail déjà accompli : la création d'un registre des traitements (finalisé), la vérification de la conformité du site internet de la MDPH. Elle évoque le projet à venir qui sera pluriannuel au vu de la charge de travail qu'il représente : la revue des conventions de la MDPH.

**La Commission Exécutive, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la délibération proposée.**

### **IV. ADOPTION D'UN AVENANT A LA CONVENTION LOCALE CONCLUE LE 23 JUIN 2017 POUR LA REALISATION DE LA CARTE MOBILITE INCLUSION**

**Madame DAUGE et Madame GAUDUCHON** présentent le projet de délibération.

**La Commission Exécutive, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la délibération proposée.**

### **V. ADOPTION D'UNE CONVENTION ENTRE LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE (MSA) POITOU ET LA MDPH DE LA VIENNE POUR L'ABONDMENT PAR LA MSA POITOU DU FOND DE COMPENSATION DU HANDICAP AU TITRE DE L'ANNEE 2025**

**Madame DAUGE et Madame GAUDUCHON** présentent le projet de délibération.

**La Commission Exécutive, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la délibération proposée.**

### **VI. ADOPTION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE SERVICE TERRITORIAL EDUCATIF DE MILIEU OUVERT ET HEBERGEMENT DE LA VIENNE (STEMOH 86) ET LA MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DE LA VIENNE (MDPH 86)**

**Madame DAUGE et Madame GAUDUCHON** présentent le projet de délibération, la convention visant à favoriser les échanges d'information entre les équipes du STEMOH 86 et

celles de la MDPH, toujours en lien avec les personnes accompagnées et avec leur accord, afin de faciliter leur parcours.

**La Commission Exécutive, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la délibération proposée.**

## **VII. SUIVI DES DELIBERATIONS ET INFORMATIONS**

### Informations sur les annonces nationales en matière de handicap

**Madame DAUGE et Madame GAUDUCHON** détaillent les annonces de Madame la Ministre démissionnaire réalisées le 10 juillet 2025 visant à « simplifier, humaniser, transformer » en matière d'autonomie et de handicap.

**Madame DAUGE** évoque la mesure visant à rappeler aux MDPH l'existence de droits sans limitation de durée. A ce sujet elle précise que la MDPH de la Vienne applique cette possibilité depuis sa création – les statistiques départementales étant bien supérieures aux moyennes nationales en la matière. **Madame GAUDUCHON** précise que dans la mesure où tous les droits ne peuvent pas être ouverts « sans limitation de durée », certains usagers peuvent être amenés, malgré l'ouverture de droits « à vie », à redéposer régulièrement des demandes concernant les droits pour lesquels une durée d'attribution maximum est posée par les textes.

### Retours sur le déploiement du téléservices

**Madame GAUDUCHON** partage le fait que les envois papier sont toujours réalisés aux usagers ayant déposé leur demande de façon dématérialisée. En effet, l'outil n'est pas toujours fonctionnel – les difficultés ont été partagées avec la CNSA pour qu'elles puissent être réglées – et certains usagers ne reçoivent pas les courriers et documents numériques.

Une communication va être travaillée sur la possibilité du téléservices.

### La construction engagée de webinaires à l'attention des partenaires

Les « Lundis avec ma MDPH », destinés aux partenaires et professionnels, vont débiter avec 3 webinaires de 45 minutes les 10 et 24 novembre et 1<sup>er</sup> décembre (12h15-13h00).

Ils visent à partager des informations sur la MDPH et son fonctionnement et à échanger pour permettre le meilleur accompagnement possible des usagers.

A l'issue de ces trois sessions, un questionnaire sera proposé aux participants afin de mesurer la satisfaction des partenaires et de définir les besoins à venir.

### Extension du partenariat avec les Espaces France Services

**Madame BOUVET** partage l'information de la prise de poste d'une nouvelle animatrice départementale des Espaces France Services. Elle évoque le partage de la DDETS sur tout l'intérêt de ce déploiement et le travail engagé pour trouver si possible un nouveau financement 2025 dans le cadre du Pacte Local des Solidarités.

**Monsieur BOCK** souligne la satisfaction des usagers et des agents France Services.

**Madame DAUGE** et **Madame GAUDUCHON** évoquent les retours positifs et le souhait de pouvoir continuer à étendre le partenariat.

### Adoption du règlement intérieur du Fonds de Compensation du Handicap

**Madame GAUDUCHON** expose les évolutions réglementaires ayant conduit le comité de gestion à actualiser son règlement intérieur.

**Monsieur TESSIER** évoque les difficultés d'interprétation de la réglementation et affirme le soutien de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie au Fonds.

### Retour sur les travaux du Groupe d'Evaluation des Besoins relatifs à la préparation de la rentrée scolaire 2025-2026

Les échanges ont été réalisés à l'occasion de la présentation du rapport d'activité.

L'ordre du jour étant épuisé, **Madame DAUGE** interroge sur d'éventuelles questions diverses.

**Madame DAUGE** remercie les membres pour leur participation et clôt la séance à 15h30.

1<sup>er</sup> Vice-Présidente du Conseil Départemental de la Vienne,

Présidente de la Commission Exécutive du GIP-MDPH de la  
Vienne



**Valérie DAUGE**

